

PUBLICATIONS ORDURIÈRES ET INDÉCENTES

RAPPORT DU COMITÉ—FIN DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude, interrompue hier, du rapport du comité spécial chargé d'enquêter sur la vente et la distribution, au Canada, des publications ordurières et indécentes.

L'honorable Iva C. Fallis: Honorables sénateurs, vu l'heure tardive, je consentirais volontiers à remettre à demain la suite de cette discussion inscrite à mon nom à l'ordre du jour.

Des voix: Allez-y.

L'honorable Mme Fallis: Je n'ai que quelques remarques à faire sur le rapport et le travail du comité. Mais, auparavant, je désire me joindre aux préopinants pour exprimer mon appréciation du travail accompli par feu le sénateur Doone, qui, au moment de sa mort, présidait ce comité, et pour exprimer mon vif sentiment personnel de regret à l'occasion de sa mort.

Je dois d'abord avouer à la Chambre que, lorsqu'on m'a demandé de faire parti de ce comité, je ne croyais pas trop à la nécessité du travail envisagé et je l'ai entrepris seulement par sentiment du devoir qui m'incombe en ma qualité de membre de la Chambre. Maintenant que nos délibérations sont terminées et que j'ai entendu les représentants éminents de tous les grands corps religieux du Canada, les délégués des associations de parents et d'instituteurs, des travailleurs sociaux et bien d'autres personnes, présenter leurs points de vues et discuter cette question avec nous, j'ai changé de manière de voir quant à la portée de ce problème et à la nécessité au moins de tenter de le résoudre.

Je me rappelle fort bien la première réunion du Comité, alors que le premier témoin convoqué nous a présenté plusieurs douzaines d'exemplaires de petites publications brochées aux couvertures flamboyantes et les a étalées sur la longue table placée devant nous. Le lendemain, les journaux racontaient que les sénateurs d'âge moyen ou avancé avaient feuilleté ces brochures avec timidité et répugnance. J'avoue que j'étais de ce nombre. Je me vois encore attirer vers moi l'une de ces brochures.

J'ai été d'abord scandalisée d'apprendre qu'on avait acheté toutes ces brochures dans des kiosques de journaux du Canada. Les examinant alors, et davantage par la suite, je me suis rendu compte que la plus grande partie d'entre elles étaient conçues surtout à

l'intention des adolescents, en particulier des adolescents d'âge scolaire.

J'avoue franchement que, jusqu'à cette première réunion, je ne savais pas qu'on vendait une telle quantité de ces publications pernicieuses librement, sinon dans toutes les boutiques du Canada du moins dans un très grand nombre.

Maintes gens pensent qu'on a grandement exagéré la portée et l'importance de cette affaire. Ces gens soutiennent qu'il est fort douteux qu'une grande partie de ces publications soient jamais lues. Ma réponse sera double; tout d'abord s'il n'existe pas à cet égard un public lecteur considérable, pourquoi le volume de ces publications a-t-il augmenté énormément en ces quelques dernières années? Et, à la suite de conversations que j'ai eues avec des parents et des gens actifs dans des groupements telles que les associations de parents et d'instituteurs ainsi qu'avec des travailleurs sociaux et autres personnes, j'ai acquis la conviction qu'on ne saurait exagérer l'importance de l'affaire.

Je tiens à mentionner ici une observation faite à plus d'une reprise dans des conversations sur ce sujet et dont il a été question récemment à la radio, d'après laquelle le comité sénatorial voudrait voir disparaître de tous les kiosques de journaux les éditions populaires, y compris les tirages populaires de bons livres, de romans policiers, d'histoires de l'Ouest et autres publications de ce genre. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Notre mandat visait expressément les publications obscènes et indécentes. A aucun moment au cours de nos réunions, je n'ai entendu un membre du comité exprimer l'avis qu'il faudrait bannir une publication quelconque simplement parce qu'elle était du genre populaire et bon marché. C'est la nature de la publication même qui nous intéressait, le contenu des livres et non la couverture.

L'avis que j'ai exprimé à maintes reprises au comité, c'est qu'il importe de laisser à une personne mûrie le choix de ses lectures, choix déterminé par son jugement et par ses goûts; mais que, lorsqu'il s'agit de publications conçues tout spécialement pour exercer une influence néfaste sur un esprit non mûri, la question change tout à fait d'aspect. C'est cet aspect de la question qui m'intéresse et c'est cet aspect qui, pour ainsi dire exclusivement, a retenu l'attention du comité.

Je n'ai pas été bien impressionnée par un argument invoqué au comité, à savoir qu'aucun groupe de personnes ne pourrait s'entendre sur les parties inadmissibles des publications destinées aux adolescents, dont on nous avait présenté des exemplaires. Je crois